PCF

Section de Saint-Quentin
Section de Gauchy
Section du Val d'Origny

novembre 2023

Tarification au poids ou à la levée des ordures ménagères

Une régression inacceptable !

Mercredi 20 septembre, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a voté le remplacement de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) par la TEOMI (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative).

Sur les 74 élus communautaires des 34 communes de l'agglomération, seul Aurélien Jan, élu du Parti communiste, s'y est opposé. Sa mise en place totale est prévue pour 2028 après des phases d'études et d'essais.

Qu'est-ce que la TEOMI ?

Tout réside dans la dernière lettre. La notion de tarification «incitative» signifie une surtaxe en fonction des utilisations individuelles. Aujourd'hui, même si le système n'est pas parfait, la TEOM est basée sur la valeur locative du logement. Théoriquement, plus le logement est grand (et cher), plus la TEOM est importante. La TEOMI est, elle, basée sur l'utilisation individuelle du service d'enlèvement par les foyers.

Dans les faits, il existe deux mises en oeuvre, parfois combinées :

- **la tarification au poids** : les poubelles sont équipées de puces, les camions pèsent chaque poubelle et la tarification se fait à l'année sur le poids total de déchets enlevés par foyer

- **la tarification à la levée** : en fonction du choix de la collectivité, vous avez le droit à **10 ou 12 levées par an** (votre conteneur et pas plus) comprises dans votre prix de base, vous avez le droit à des levées supplémentaires mais elles seront surfacturées

Quelque soit le choix retenu, **la mesure est fortement contestée dans les communes qui l'appliquent déjà.** Si nos élus font le choix d'une application dans 5 ans, c'est essentiellement par peur de l'opposition et de la résistance de la population.

Pourquoi ?

Si le prétexte est écologique, les causes réelles sont beaucoup plus terre à terre, comme souvent. L'état a décidé d'augmenter la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), payée par les centres de traitement des déchets. Il est prévu que la TGAP passe de 25€ la tonne en 2020 à 65€ en 2025. Les hausses devraient continuer après 2025. **Il s'agit donc d'imposer une hausse de taxe, à peine déguisée.** Dans ce contexte, les collectivités locales cherchent des solutions pour limiter l'impact de cette hausse sur la fiscalité qu'elles appliquent à leurs contribuables. La TEOMI s'inscrit dans cette logique. Limiter le service pour limiter le coût et la hausse de la taxe annuelle sur les ordures ménagères.

L**es responsables politiques annoncent déjà : même en baissant drastiquement le service, la taxe ordures ménagères augmentera.**

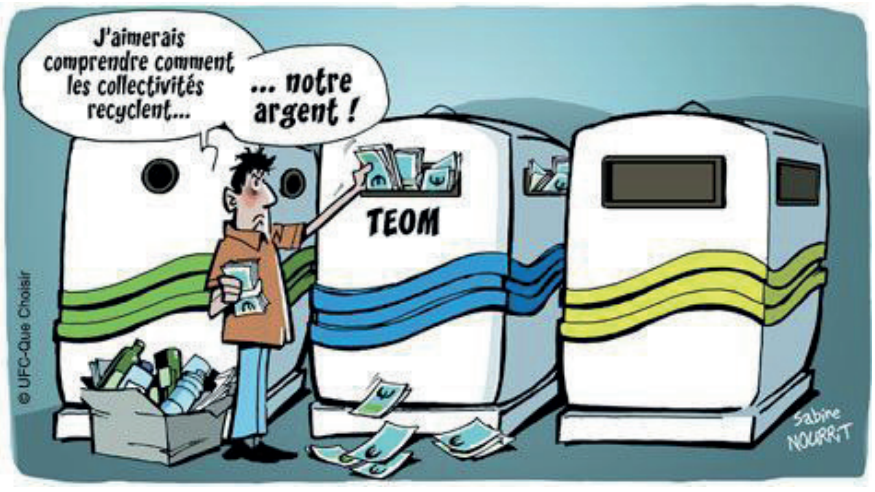

Un recul historique

Il s'agit d'une modification importante de la conception de service public. On ne paye plus en fonction de ses moyens (si tant est que ce soit le cas maintenant), mais en fonction du service rendu. **C'est un nouveau recul de la notion de solidarité.**

La TEOMI ne vise même pas à faire baisser le coût du service pour le contribuable. Les prévisions envisagent une hausse du tarif, même si le service est divisé par 4.

La notion d'hygiène publique est une question centrale. En limitant les levées, le stockage des déchets sur des durées relativement longues conduit à la prolifération des nuisibles et des bactéries.

Cette logique favorise aussi les dépôts sauvages ou les dépôts dans les conteneurs «voisins». Va-t-on devoir surveiller sa poubelle le soir ou mettre son réveil et veiller pour la sortir juste avant le ramassage ? Le vivre ensemble en prendra forcément un coup. La mesure étant en place dans des communautés de communes environnantes, nous assistons déjà à des dépôts dans les conteneurs de la ville.

C'est une rupture importante du principe d'égalité qui nous est proposée. Plus les revenus du foyer sont faibles, plus on va se restreindre.

La mesure conduira aussi à une modification des comportements, notamment alimentaires, pour une partie de la population. Manger un poulet ou des moules signifiera payer plus, tout comme inviter ses amis. Dans les communes environnantes, les témoignages affluent. Une personne nous racontait qu'elle se trouve contrainte d'envelopper les restes de poisson dans du cellophane car la levée n'a lieu que 3 semaines plus tard. Une autre explique que lorsqu'elle a des invités, elle dépose ensuite ses poubelles chez sa mère, dans une commune voisine, pour ne pas être surtaxée.

La situation est aussi accentuée par la diversité des types de logements. Garder sa poubelle dans le jardin d'un pavillon n'est pas la même chose que de devoir la rentrer dans une maison Saint-Quentinoise sans extérieur.

Pour nous, communistes, **au XXIe siècle, il est inenvisageable d'accepter un tel recul, tant au niveau de la qualité de vie que de l'hygiène.** Cette mesure est concomitante avec d'autres (hausse inacceptable des coûts de l'énergie conduisant à la remise en cause du chauffage des logements ou des lieux de travail ; arrêt de l'éclairage public la nuit...). **Depuis plus de 2 siècles, les progrès technologique ont permis d'améliorer nos conditions de vie. Rien ne justifie aujourd'hui de telles régressions !**

La plupart des responsables politiques, locaux ou nationaux, présentent cette mesure comme inévitable, compte tenu du contexte fiscal (prix de la tonne enfouie) que du côté environnemental. **Cette logique tente de faire oublier que la hausse de la TAGP est un choix politique**, tout comme elle tente de nous persuader qu'une partie de nos déchets serait «de confort».

La TEOMI est le parfait exemple de l'utilisation du prétexte écologique pour dégrader fortement un service tout en ponctionnant toujours plus la population.

Je signe la pétition pour :
- Refuser la TEOMI et l'impôt déguisé sur les ordures ménagères
- Maintenir et améliorer le service actuel (ordures ménagères, encombrants, etc.

Nom	Prénom	e-mail / téléphone	Signature

22 rue de la Pomme rouge, 02100 SAINT-QUENTIN - pcfquentin@gmail.com - 06.26.09.26.48 www.pcfsaintquentin.fr